

REGLEMENTS CHAMPIONNAT ET FINALE

GRAND REGIONAL CORSE 2026/2027

CES 2 REGLEMENTS SONT INDEPENDANTS



I. FINALE DU CIRCUIT GRAND REGIONAL

1. CALCUL DES POINTS

INDICES	EPREUVES	LA FINALE DU CIRCUIT
CLUB 4	Club 4 Imposée Club 3 Libre (optionnel) sur deux concours différents	2 Club 4 (coef 2) Imposée + points bonus de l'année + bonus Club 3 libre
CLUB 3/2/1	Grand Prix + Libre Sur trois concours différents	1 Grand Prix (coef 2) +1 Libre + points bonus de l'année
CRITERIUM 3/2/1	Imposée B + Imposée A Sur deux concours différents	1 Imposée A + 1 Imposée B + points bonus de l'année
AMATEUR 3/2/1	Grand Prix + Préliminaire + Libre Sur trois concours différents	1 Grand Prix (coef 2) + 1 Préliminaire + la reprise libre + points bonus de l'année

2. REGLEMENT FINALE DU CIRCUIT

- Un cavalier ne peut prétendre qu'à un seul classement lors de la finale du grand régional avec le même cheval.
- Un cavalier ayant plusieurs chevaux engagés doit prévenir de son choix la commission dressage au plus tard 24h avant la finale par mail à corse@ffe.com
- En cas d'égalité à la finale, l'épreuve Grand Prix ou l'Imposée du dimanche départagera les éventuels ex-aequo.
- Les chevaux participants à la Finale du Grand Régional ne doivent pas quitter l'enceinte de l'établissement pendant la durée du concours, sauf impossibilité technique motivée avec accord de la commission.
- La participation est obligatoire pour prétendre au classement Final du Circuit Grand Régional.
- Tout engagement implique l'application du règlement Régional et Fédéral spécifique à la discipline et à la compétition.
- Interdiction aux concurrents, sous peine d'élimination, de faire travailler, monté ou à pied, par une autre personne le poney/cheval engagé, à partir du moment où ce dernier est dans l'enceinte du concours et pour toute la durée de celui-ci.
- La licence amateur est obligatoire pour participer à la finale.

- Tout litige sera étudié par le président du jury et sa décision s'imposera de fait.

2- REGLEMENT CHAMPIONNAT ET CRITERIUM REGIONAUX

Le Championnat et Critérium Régionaux de Dressage se dérouleront **les 29 et 30 mai 2026 à LUMIO.**

Ils permettent un classement sur une seule date, celle de la finale.

INDICES	EPREUVES	CALCUL DE POINTS	LICENCES
CLUB 4	Club 4 imposée + Club 3 Libre en option	Notes de l'Imposée du Samedi + Note de l'Imposée du Dimanche + bonus libre	CLUB
CLUB 3	Club 3 Grand Prix + Club 3 Libre	Notes Club 3 GP + Note LIBRE	
CLUB 2	Club 2 Grand Prix + Club 2 Libre	Notes Club 2 GP + Note LIBRE	
CLUB 1	Club 1 Grand Prix + Club 1 Libre	Notes Club 1 GP + Note LIBRE	
CHAMPIONNAT AMATEUR 3/2/1	Grand Prix + Préliminaire	Notes GP + Préliminaire	AMATEUR
CRITERIUM 3/2/1	IMPOSEE B + IMPOSEE A	Notes Imposée B + Imposé A	CLUB OU AMATEUR

Les épreuves d'Indices Amateurs 3 sont qualifiées de préparatoires dans le but exclusif d'accueillir les chevaux ONC.

Le règlement FFE spécifique aux Préparatoires ne s'applique pas sur ces épreuves

Les épreuves Critérium sont préparatoires.

- Un cavalier ne peut prétendre qu'à un seul classement lors du Championnat et du Critérium avec le même cheval.
- Un cavalier ayant plusieurs chevaux engagés doit prévenir de son choix, la Commission Dressage dans les 24H avant le Championnat par mail à cette adresse corse@ffe.com
- En cas d'égalité à la finale, l'épreuve Grand Prix ou l'Imposée du dimanche départagera les éventuels ex-aequo.
- Les chevaux participants à la Championnat ou au Critérium ne doivent pas quitter l'enceinte de l'établissement pendant la durée du concours, sauf impossibilité technique motivée avec accord de la commission.
- Tout engagement implique l'application du règlement Régional et Fédéral spécifique à la discipline et à la compétition.
- Les épreuves de ce championnat et critérium sont ouvertes à tous les cavaliers, mais seuls les cavaliers licenciés en CORSE seront classés pour le Championnat Régional.
- Les cavaliers peuvent s'engager sur d'autres reprises que celles du Championnat ou du Critérium qu'ils font, en respectant la tolérance du nombre de reprises autorisées et les indices d'écart.
- Interdiction aux concurrents, sous peine d'élimination, de faire travailler, monté ou à pied, par une autre personne le poney/cheval engagé, à partir du moment où ce dernier est dans l'enceinte du concours et pour toute la durée de celui-ci.
- Un couple cavalier/cheval ne peut pas concourir dans une catégorie inférieure à celle courue sur le Grand Régional.
- Tout litige sera étudié par le président du jury et sa décision s'imposera de fait.